



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Titre Professionnel Electricien d'équipement du bâtiment (TP EEB)

Manosque



Formation éligible
au CPF



Formation réalisable
en alternance

Les + de la formation

Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : mettre en oeuvre et respecter les règles et prescriptions de sécurité liées aux dangers électriques, assurer le tri et la traçabilité des déchets, limiter et valoriser les chutes notamment le cuivre, installer des équipements conformes aux règles de pose permettant l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
1ère session de formation, nous ne disposons pas d'indicateurs Qualité.

LA FORMATION

OBJECTIFS

Le titulaire du titre professionnel électricien d'équipement du bâtiment de niveau 3 réalise, à partir des plans et schémas de montage, des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts et courants faibles) pour des bâtiments à usage d'habitation et autres. Il est amené à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants. Il reçoit les instructions de son responsable et peut travailler seul ou en équipe. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires. Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective.

Dans les bâtiments à usage d'habitation, il effectue les vérifications et la mise en service de l'installation réalisée. Il réalise les dépannages de l'installation en cas de dysfonctionnement constaté.

L'électricien d'équipement intervient sur les installations de :

- réseaux de distribution d'énergie en basse tension des bâtiments
- réseaux de communication des bâtiments
- matériels de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès)
- équipements automatisés et communicants du bâtiment
- équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres (tel que générateur photovoltaïque, borne de recharge de véhicule électrique, solution de mesure de consommation) - système de commande et protection de moteurs dans les bâtiments.

PROGRAMME

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation

Certificat de compétences professionnelles 1 - Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

Certificat de compétences professionnelles 2 - Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres

VALIDATION(S)

- Titre professionnel du ministère du Travail de Niveau 3 (CAP)
- + d'informations sur cette certification (RNCP37442, libellé exact du diplôme, nom du certificateur, date d'enregistrement de la certification) en cliquant sur : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37442/>

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

PUBLICS

Tous publics

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise de la lecture, de l'écriture, de la numération
- Aptitudes professionnelles, bonne habileté manuelle, coordination des mouvements
- Attrait pour l'activité

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DATES DE SESSION

du 15 sep 2025 au 11 sep 2026

DIVERS FINANCEMENTS

ALTERNANCE

DURÉE

Durée totale maximale de 1607 heures dont 1187 heures en entreprise et 420 heures en centre de formation. La durée de la formation est indicative et sera déterminée en fonction de votre profil.

EFFECTIFS

10 personnes

MODALITÉS, ÉQUIPEMENTS ET SUIVI PÉDAGOGIQUES

Modalité d'enseignement

- Formation entièrement présentielle

Modalités pédagogiques

- Cours collectifs

Équipements

- Plateaux techniques équipés

Modalités de suivi et d'individualisation

Positionnement en amont de l'entrée en formation.

Entretiens, remédiation avec le référent pédagogique et/ou le référent entreprise en cours de formation.

Prise en compte de la satisfaction des bénéficiaires en cours et fin de formation.

Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le référent TH du GRETA-CFA.

EXPERTISE DES INTERVENANTS

Enseignants certifiés Éducation Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation d'adultes, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Épreuves en fin de formation (Évaluation ponctuelle)

Évaluations en cours de formation (ECF)

Dossier professionnel

Entretien avec un jury professionnel

Possibilité de valider un/des blocs de compétences

Après validation du procès-verbal de session par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi :

1. En cas de réussite au titre professionnel, le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi délivre le titre professionnel au candidat. En cas de réussite au CCP, le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi délivre le livret de certification actualisé au candidat.

2. En cas de réussite partielle au titre professionnel, le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi remet au candidat un livret de certification. A partir de l'obtention d'un ou plusieurs CCP, le candidat peut se présenter aux autres CCP constitutifs du titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre. Le candidat dispose d'un délai maximum d'un an suite à la fin de validité du titre pour se présenter au titre. Toutefois, au-delà d'un délai d'un an suivant la date de validation du procès-verbal de session par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi d'un ou plusieurs CCP, le candidat issu d'un parcours de formation devra suivre une formation en cohérence avec le ou les CCP visés.

3. En cas d'échec total au titre professionnel ou en cas d'absence, le candidat issu d'un parcours de formation dispose d'un délai maximum d'un an pour se présenter à une nouvelle session titre sans obligation de suivre une nouvelle formation. Au-delà d'un an, le candidat devra suivre une formation en cohérence avec le titre visé. Dans le délai d'un an, le candidat ne peut se présenter à plus de trois sessions du titre visé. En cas d'invalidation du procès-verbal de session par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi, la session est annulée.

FINANCEMENTS

TARIF

Prix total T.T.C : 7200.00 euros

Ce tarif est indicatif et non contractuel. Selon votre statut, cette formation peut-être entièrement financée. Nous contacter.

FINANCEMENTS

Session du 15 septembre 2025 au 11 septembre 2026

Formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Formation éligible au CPF.

Cette formation en alternance (en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) peut être entièrement financée. Elle est ouverte également à d'autres publics et peut-être prise en charge par d'autres partenaires/financeurs. Nous contacter pour plus d'informations.

COMMENT S'INSCRIRE ?

COMMENT S'INSCRIRE ?

Entretien sur rendez-vous.

La formation est accessible dans un délai compris en 15 et 45 jours avant le démarrage de la formation selon les financeurs. Veuillez nous contacter.

LABELS ET AGRÉMENTS



APRÈS LA FORMATION

Accéder aux métiers d'électricien,électricien du bâtiment,installateur électricien;montreur électricien d'éclairage public, tableautiste en électricité

COMMODITÉS

Accès personnes en situation de handicap

Lieu accessible aux personnes en situation de handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS

Christophe PIN - Conseiller en Formation Professionnelle - Référent Handicap
T. 04 92 72 72 29 | christophe.pin@gretacfa0405.fr

Cécile NEVIÈRE - Assistante
T. 04 92 72 72 29 | greta.antenne.manosque@ac-aix-marseille.fr

LIEU DE FORMATION

Lycée des Métiers Martin Bret | Allée du parc | 04100 Manosque

ORGANISME

GRETA-CFA Alpes Provence

Siège : Lycée Dominique VILLARS 05000 Gap

Accueil public du lundi au vendredi du 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

N° de déclaration d'activité : 9305P000605